



Ecole secondaire privée

Par **Chatton18**, le **11/09/2022** à **22:12**

Bonjour Madame, Monsieur,
Ma fille vient d'entrer dans une école privée d'osthéopatie animale avec un coût sur 5 ans de 50 000 euros - Elle vient de s'apercevoir que les études de menaient pas à un diplôme reconnu contrairement à ce que l'école annonçait
L'étudiante en question qui est installée à plus de 500 kms de sa famille à grands frais, est anéantie. Nous devons la rapatrier d'urgence pour problèmes dépressifs graves. Elle doit être sans attendre être soignée et suivie.
Le hic est que le contrat signé prévoit que toute année commencée doit être payée soit 10 000 euros sachant que ma fille n'a assisté qu'à 2 ou 3 heures de cours.
Comment puis-je négocier avec l'école pour ne pas subir le paiement de ces 10000euros ?
Merci de m'aider.
Courtoisement vôtre.

Par **Henriri**, le **12/09/2022** à **08:01**

Hello !
En principe vous devez honorer le contrat signé. A moins qu'il ne comporte une clause explicité de remboursement en cas d'annulation pour raison de santé (?) je pense que vous ne pouvez que tenter de "négocier" à l'amiable sur la base de ce motif (peut-être en produisant un certificat médical à l'appui de votre demande ?)...
Avez-vous déjà payé la totalité des 10k€ de la 1ère année ?
A+

Par **morobar**, le **12/09/2022** à **16:52**

Bonjour,
[quote]ncontrairement à ce que l'école annonçait[/quote]
Avez-vous la preuve de cette assertion ?